

## MONTANTS DES DROITS D'INSCRIPTION EN FORMATION INITIALE

**année universitaire 2025-2026**

Pour l'inscription à un diplôme national - MASTER - Préparation concours - Diplôme d'Université de niveau Master

Le montant des droits est fixé par l'arrêté du 19 avril 2019, et évolue en fonction de l'indice national des prix à la consommation hors tabac

### SELON VOTRE SITUATION, MONTANT À PAYER

	MONTANT DROITS D'INSCRIPTION 2025-2026	Montants 2025-2026
Formation	Master <sup>1</sup> - Etudiant <b>non</b> boursier	254,00 €
	Master <sup>1</sup> - Etudiant boursier	gratuité
	DU Pédagogie du chant : métiers de la scène/coaching vocal <sup>2</sup>	2 166,00 €
	DU Se Former pour Enseigner en établissement français à l'étranger, pour le 1er degré <sup>2</sup>	1 282,00 €
	CAPEFE personnels enseignants et d'éducation contractuels de l'enseignement français à l'étranger	350,00 €
	CAPEFE personnels enseignants titulaires de Toulouse sélectionnés par le Rectorat <sup>3</sup>	gratuité
	Préparations aux concours internes ou Agrégation interne - Candidats <b>non</b> pris en charge par la Rectorat	254,00 €
	Préparations aux concours internes ou Agrégation interne - Candidats pris en charge par la Rectorat <sup>3</sup>	gratuité
	Préparations aux concours externes de l'éducation nationale (CRPE, CAPET, CAPLP, CAPES)	695,00 €
Vous vous inscrivez en césure annuelle au diplôme du master		Montants 2025-2026
	Etudiant <b>non</b> boursier	166,00 €
	Etudiant boursier	gratuité

<sup>1</sup> indiqué pour information : pour les diplômes nationaux, les droits d'inscription sont fixés par arrêté ministériel. Les tarifs applicables aux étudiants internationaux extra-communautaires sont alignés sur ceux applicables aux étudiants intra-communautaires

<sup>2</sup> conformément à la maquette d'habilitation de la formation

<sup>3</sup> Droit d'inscription pris en charge par le Rectorat